

L'assassin que la cour d'assises de la Seine condamnait à mort, le 26 octobre 1867, n'était pas un personnage intéressant. Jean-Charles Avinain, se disant Davinain, était né en 1799, il avait donc soixante-huit ans, mais n'en paraissait que soixante.

Quand il apparut à l'audience, vêtu comme un bourgeois, d'une redingote et d'un gilet noir, sur lequel apparaissait du linge très blanc, on se regarda surpris ; on l'aurait pris volontiers pour un honnête et paisible fonctionnaire, malgré cela, tout en lui trahissait une ruse et une finesse peu communes. Avinain, d'ailleurs, n'avait vécu, depuis quarante-cinq ans, que du produit de ses vols et de ses assassinats.

Dès 1833, il était arrêté comme escroc. A Senlis, où il habitait, il avait laissé les plus tristes souvenirs. Trois ans après, le tribunal de Beauvais le condamnait à deux ans de prison pour vol... d'artichauts, volé dans des circonstances d'une extrême gravité, dévastant tous les champs de Senlis.

Après avoir subi diverses condamnations, il fut transféré à Cayenne le 20 avril 1855, il en revenait onze ans plus tard, en 1866. Arrêté de nouveau et de nouveau condamné, il ne recouvrait sa liberté qu'à la fin de janvier 1867. Après avoir essayé de tuer un grainetier de Grisy, qui ne put le faire arrêter, il assomma un nommé Vincent, dont il jetait le cadavre dans la Seine, et assassinait un vieillard, le sieur Duguet, le 28 juin 1867. C'est ce dernier assassinat qui l'amenait sur les bancs de la cour d'assises de la Seine.

A l'audience, il fut d'un cynisme révoltant. Condamné le 26 octobre, il fut transféré le lendemain à la Grande-Roquette. Il y était depuis une heure, lorsque l'abbé Crozes arriva à la prison pour y donner ses audiences habituelles. Le brigadier lui dit : » Nous avons un client au quartier des condamnés à mort, monsieur l'aumônier, mais je doute fort que ce soit n client pour vous.

Avinain était assis sur son lit. Il était revêtu de la camisole, il se leva à l'entrée de l'aumônier et lui dit bonjour d'une voix forte grondant et un peu menaçante, cherchant sans doute à intimider, puis ils discutèrent un bon moment et l'abbé sortit. Tout en recherchant l'influence de l'abbé, il redoutait la mort, car il croyait en Dieu.

Il avait une femme et une fille, elles demeuraient dans une misérable bicoque, la plus jeune travaillait pour la plus vieille. Dans un entretien avec Avinain, l'abbé se décida à lui parler de ces deux personnes :

« ...Je suis sûr que vous aimez toujours votre femme et votre fille, que vous pensez à elles... Je vis deux grosses larmes jaillir de ses yeux, et, se levant brusquement, il rentra dans sa cellule. »

L'heure de l'expiation suprême approchait. Dans une lettre du 27 novembre, l'avocat général informa l'abbé que le nommé Avinain recevrait son exécution le lendemain, à sept heures du matin.

A six heures du matin, le Directeur s'approcha de son lit. Il dormait profondément. Il le réveilla doucement.

« Votre pourvoi a été rejeté. Tout est fini. »

L'abbé Crozes qui était un peu en arrière, réclama un quart d'heure avec le condamné. Avinain accepta la confession et, l'abbé se jetant à son cou, l'embrassa. Arrivé au pied de l'échafaud, il approcha ses lèvres du crucifix en un ultime repentir.